

ENQUÊTE HANDICAP SANTÉ

Volet « Institutions »

2009

Document d'information Pré-enquête

Ce cahier regroupe **l'ensemble des documents transmis aux institutions lors de la pré-enquête**. Il vous permet de vous y référer lors de vos contacts avec les structures. Vous pourrez si nécessaire leur montrer le type de courrier reçu.

Rappel : l'enquête Handicap-Santé volet « Institutions » est divisée en trois grandes phases :

Phase 1. Une pré-enquête est réalisée auprès de 2 300 structures du 15/04 au 30/06 par les agents des directions régionales (DR) de l'INSEE

- Envoi par la DREES le 17/03/2009 d'un courrier d'information à différents relais et parties prenantes (fédérations, associations, DRASS, AP-HP, Ministère de la Défense, etc.). Il présente les différentes phases et les objectifs de l'enquête.
- Envoi entre le 15/04 et le 30/06, par la DEM¹ de la Direction régionale de l'INSEE, d'un courrier aux entités juridiques dont dépendent plusieurs structures retenues dans l'échantillon de la pré-enquête : celui-ci présente succinctement l'enquête et indique la liste des structures dépendant de l'entité juridique et retenues dans l'échantillon ;
- Envoi entre le 15/04 et le 30/06, par la DEM de la Direction régionale de l'INSEE, d'un courrier aux structures retenues dans l'échantillon de la pré-enquête : celui-ci présente succinctement l'enquête et indique que la structure va être contactée ;
- Appel des structures par les agents des DEM de la Direction régionale de l'INSEE et passation d'un questionnaire « institution » : l'objectif est de vérifier la base de sondage (catégorie et existence de personnes hébergées au sein de la structure) et d'obtenir 2 noms de personnes (référénts) à contacter pour l'enquête.

Le protocole prévoit donc l'intervention des directions régionales de l'INSEE pour s'assurer de la qualité de l'échantillon des structures qui leur a été fourni.

Phase 2. Tirage de l'échantillon des structures : un échantillon de 1 500 est tiré parmi les 2 300 structures ayant fait l'objet de la pré-enquête.

- Tirage, par la direction générale de l'INSEE, de l'échantillon de l'enquête, dans la liste des structures interrogées lors de la pré-enquête, confirmées comme faisant partie du champ lors de la pré-enquête et n'ayant pas refusé de participer à l'enquête.

Phase 3. Enquête : les structures échantillonnées sont contactées pour tirage au sort des individus et entretien avec les individus du **5/10/2009 au 19/12/2009**. Les entretiens auprès des institutions et des individus tirés au sort se font en principe par les enquêteurs. Dans certains cas exceptionnels (si aucun enquêteur n'est disponible), certains entretiens peuvent être réalisés par les agents des DEM des Directions régionales de l'INSEE.

- Envoi, par les DEM de la Direction régionale de l'INSEE et en accord avec vous, des courriers aux directeurs des institutions échantillonnées (et au chef de service psychiatrie pour les établissements psychiatriques) et courriers adressés aux personnes référentes, à une date proche de la collecte
- Par vous-même, enquêteur : contact des référents et envoi des courriers au proxy et/ou tuteur éventuellement
- Appui de la DEM de la Direction régionale de l'INSEE au cours des étapes nécessitant le contact avec les structures.

¹ Division 'Enquêtes ménages'

UNE COMMUNICATION IMPORTANTE

Le protocole prévoit donc plusieurs types de courriers. Pour des raisons pratiques et afin d'éviter d'éventuelles confusions, seuls les courriers transmis aux structures avant et pendant la pré-enquête sont reproduits ici.

▪ Documents transmis avant la pré-enquête

Avant le démarrage de la **pré-enquête**, les fédérations (hospitalières et établissements médico-sociaux) et les associations de directeurs, des associations d'usagers, les syndicats de médecins, l'AP-HP, les directeurs des DDASS et des DRASS... ont reçu un courrier transmis le 17/03/2009 par la DREES, les prévenant de la réalisation de l'enquête.

Ainsi, se trouvent ci-joints :

- o la liste des relais et parties prenantes ayant reçu un courrier spécifique envoyé par la DREES, pages 3 à 9 ;
- o les types de courriers adressés selon le cas : Lettre aux DRASS-DDASS page 10, Lettre aux présidents page 11, Lettre aux fédérations page 12 et Lettre à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pages 13 à 14.

▪ Documents transmis pour la pré-enquête

- o Les DR de l'INSEE ont envoyé à chaque entité juridique le courrier comprenant une notice présentant l'enquête et listant les structures pré-enquêtées dépendant de l'entité juridique. Le courrier a été adressé au directeur de l'entité juridique. Les courriers ont été personnalisés et signés par le directeur régional ou par la personne ayant délégation de signature. Le modèle de courrier utilisé par les DR est joint à cette note : Lettre envoyée aux entités juridiques pages 19 à 22.
- o Les DR de l'INSEE ont envoyé à chaque structure un courrier accompagné d'une notice présentant l'enquête. Le courrier a été adressé au directeur de la structure. Les courriers ont été personnalisés et signés par le directeur régional ou par la personne ayant délégation de signature. Le modèle de courrier utilisé par les DR est joint à cette note : Lettre destinée aux structures échantillonnées page 23.
- o Les notices d'informations :
 - Notice d'informations 4 pages, pages 15 à 18, a été transmise en même temps que les courriers destinés aux relais et parties prenantes, ainsi qu'aux structures ;
 - Notice d'information 2 pages, pages 21 et 22, a été transmise avec la lettre aux entités juridiques.

▪ Documents transmis pour l'enquête

Les institutions sélectionnées pour participer à l'enquête reçoivent un courrier annonçant le passage de l'enquêteur. Cette phase sera détaillée lors des formations à l'enquête.

Liste d'envoi de la lettre d'information aux parties prenantes de l'enquête Handicap-Santé en Institution

Fédérations, association, syndicats et service de santé des Armées

1. **ADEHPA : Association des directeurs d'établissements pour personnes âgées**
3, impasse de l'Abbaye 94100 Saint Maur
Tél. : 01 55 12 17 24 Fax : 01 42 83 63 33
2. **AD-PA – Association des Directeurs au service des Personnes âgées**
3, impasse de l'Abbaye
94100 Saint-Maur
3. **AIR – Association information recherche**
6, boulevard Diderot
25000 Besançon
4. **Allo Maltraitance ALMA France**
BP 1526
38025 GRENOBLE Cedex
5. **ANDASS – Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des conseils généraux**
Direction de la solidarité départementale
586, rue de l'Exode
50008 Saint-Lô Cedex
6. **APF – Association des Paralysés de France**
17, boulevard Auguste Blanqui
75013 Paris
7. **Association France Alzheimer**
21, boulevard Montmartre
75002 Paris
8. **Association Perce-Neige**
102 bis, boulevard Saint-Denis
92415 Courbevoie Cedex
9. **Association Valentin Haüy**
5, rue Duroc
75343 Paris Cedex 07
10. **AVVEJ – Association vers la vie pour l'éducation des jeunes**
1 place Charles de Gaulle,
78067 SAINT QUENTIN EN YVELINES Cedex
11. **CLEIRPPA – Centre de liaisons d'études d'informations et de recherches sur les problèmes des personnes âgées**
86, avenue de Saint-Ouen 75018 Paris
Tél. 01 40 25 49 60 Fax 01 40 25 49 70
Courriel : cleirppa@wanadoo.fr
12. **CNRPA – Comité National des Retraités et Personnes Âgées Bureau 803**
10, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon
75696 Paris cedex 14
Tél. : 01 45 27 66 13.
13. **Comité de liaison et d'Action des Parents d'Enfants et d'Adultes atteints de Handicaps associés – CLAPEAHA**
18, rue Etex
75018 Paris
14. **Conférence des présidents de Cme de Ch**
Centre hospitalier
64, avenue du Professeur-René-Leriche
BP. 252
67504 Haguenau Cedex
15. **Conférence des présidents de Cme de Chs**
Hôpital sud
Rue d'Aubigny
85026 La Roche sur Yon
16. **Conférence des présidents de Cme de Chu**
ALPHAGEST Marseille Paris
26 Cours Lieutaud
13001 Marseille
17. **École des Hautes Études en Santé Publique**
Avenue du Professeur Léon-Bernard - CS 74312
35043 Rennes cedex
18. **FAF – Fédération des Aveugles de France**
58, Avenue Bosquet
75007 Paris
19. **Familles rurales Fédération nationale**
7, Cité d'Antin
75009 PARIS
20. **Fédération APAJH**
185, Bureaux de la Colline
92213 Saint-Cloud Cedex
21. **Fédération des Aveugles et Handicapés visuels de France**
58, avenue Bosquet
75007 Paris
22. **Fédération des malades et handicapés**
58, rue Merlin
75011 Paris
23. **Fédération générale des PEP**
5-7, rue Georges Enesco
94026 Créteil Cedex
24. **Fédération nationale des clubs d'âinés ruraux**
10, rue Chauchat
75009 Paris
25. **FEHAP – Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privée à but non lucratif**
179, rue de Lourmel
75015 Paris
26. **FFAIMC – Fédération française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux**
19, rue de l'Abondance
69003 Lyon.
27. **FHF – Fédération hospitalière de France**
1bis rue Cabanis
75014 Paris
28. **FHP – Fédération Hospitalière Privée**
81 rue de Monceau
75008 Paris
29. **FMH – Fédération des Malades et Handicapés**
58, rue Merlin
75011 Paris
30. **FNACPPA – Fédération nationale d'accueil et de confort pour personnes âgées**
71, rue François Mermet - BP9
69811 Tassin la demi Lune

31. **FNADEPA – Fédération nationale des Associations de Directeurs d'établissements et services pour personnes âgées**
Le Vivaldi, 175, boulevard Anatole France
93200 Saint-Denis.
32. **FNAP PSY – Fédération nationale des associations de patients en psychiatrie**
3, rue Evariste-Galois
75020 Paris
33. **FNAQPA – Fédération nationale Avenir et Qualité de vie des personnes âgées**
71, rue François Mermet. B.P. 9
69811 Tassin-la-Demi-Lune Cedex.
34. **FNARS – Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale**
76, rue du faubourg Saint Denis
75010 Paris
35. **FNAT – Fédération nationale des associations tutélaires**
94, rue Saint-Lazare
75009 Paris
36. **FNG – Fondation nationale de gérontologie**
49, rue Mirabeau
75016 Paris
37. **FNMF – Fédération nationale de la mutualité française**
255, rue de Vaugirard
75719 Paris cedex 15
38. **Fondation Claude Pompidou**
42, rue du Louvre
75001 Paris
39. **Fondation de France**
40, avenue Hoche
75008 Paris
40. **GIHP National – Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques**
10, rue Georges de Porto-Riche
75014 PARIS
41. **Groupe polyhandicap France – GPF**
30, rue de Prony
75017 Paris
42. **Les amis de Karen**
73, avenue Denfert-Rochereau
75014 Paris
43. **Mission Nationale d'Appui en Santé Mentale**
5, avenue d'Italie
75013 Paris
44. **ODAS – Observatoire national de l'action sociale décentralisée**
250 bis, Boulevard Saint-Germain
75007 Paris
45. **Service de santé des armées**
14, rue Saint-Dominique
75007 Paris
46. **SFGG – Société française de gériatrie et de gérontologie**
49, rue Mirabeau
75016 Paris
47. **SNAPEI**
7-9, rue de la Boétie
75008 Paris
48. **SOLIDEL**
Les Mercuriales Tour Levant 13
40, rue Jean-Jaurès
93547 Bagnolet Cedex
49. **SPEP**
CENTRE HOSPITALIER EDOUARD
TOULOUSE
118, Chemin Mimet
13917 MARSEILLE CEDEX 15
50. **Syndicat des psychiatres de secteur**
CHS de Clermont de l'Oise
Rue des Finets
60600 Clermont de l'Oise
51. **Syndicat des psychiatres des hôpitaux**
CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC
89, rue Cazeaux Cazelet
33410 CADILLAC SUR GARONNE
52. **SYNERPA – Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées**
164, boulevard du Montparnasse
75014 Paris
53. **UFR – Union française des retraités**
34, Bd Picpus
75012 PARIS
54. **UNAF – Union nationale des associations familiales**
28, place Saint-Georges
75009 Paris
55. **UNAFAM – Union nationale des amis et familles de malades mentaux**
12, villa Compoint
75017 Paris
56. **UNAFTC – Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et cérébrolésés**
32, rue de la Colonie
75013 Paris
57. **UNAPEI – Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées**
15, rue Coysevox
75876 Paris Cedex 18
58. **UNASEA – Union Nationale des associations de sauvegarde des enfants, des adolescents et des adultes**
118, rue du Château des Rentiers
75013 Paris
59. **UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE**
52, rue Gallieni
92240 Malakoff
60. **UNIOPSS – Union nationale inter fédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux**
15, rue Albert, CS21306
75214 Paris Cedex 13.
61. **UNIORPA: Union nationale des instances, offices et réseaux des personnes âgées**
45, rue Chabaud - BP. 2089 -
51073 Reims Cedex
62. **Voir Ensemble**
15, rue Mayet
75006 Paris

AP-HP

1. **Assistance Publique des Hôpitaux de Paris – AP-HP**
Monsieur le Directeur général
3, avenue Victoria
75004 Paris

2. **Madame Sylvie Lachize Cuvillier**
Droits du Patient et relations avec le Public
Département des droits du patient et des associations (DDPA)
Direction des Affaires juridiques et des droits du patient (DAJDP)
3, avenue Victoria
75004 Paris

Les DRASS (26)

1. **DRASS 13, PACA**
23/25, rue Borde
13285 MARSEILLE CEDEX 08
2. **DRASS 14, BASSE NORMANDIE**
ZAC Claude Monet - Place Jean Nouzille
14050 CAEN CEDEX 4
3. **DSS 20, CORSE ET CORSE DU SUD**
1, rue Colomba – BP 413
20305 AJACCIO CEDEX 1
4. **DRASS 21, BOURGOGNE**
11, rue de l'hôpital
21035 DIJON CEDEX
5. **DRASS 25, FRANCHE COMTE**
3, Av. Louise Michel
25044 BESANCON CEDEX
6. **DRASS 31, MIDI PYRENEES**
10, chemin du Raisin
31050 TOULOUSE CEDEX 9
7. **DRASS 33, AQUITAINE**
Espace Rodesse – 103, bis rue de Belleville
BP 952
33063 BORDEAUX CEDEX
8. **DRASS 34, LANGUEDOC ROUSSILLON**
28, Parc club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel
CS 30001
34064 MONTPELLIER Cedex 2
9. **DRASS 35, BRETAGNE**
Les 3 soleils – 20, rue d'Isly
35042 RENNES CEDEX
10. **DRASS 44, PAYS DE LA LOIRE**
6 rue René Viviani – BP 96219
44262 NANTES CEDEX 2
11. **DRASS 45, CENTRE**
25, bd Jean Jaurès
45044 ORLEANS CEDEX 1
12. **DRDASS 51, CHAMPAGNE ARDENNES
ET DE LA MARNE**
BP 30505
51005 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex
13. **DRASS 54, LORRAINE**
Imm. Les Thiers – 4, rue Piroux – Case officielle
n°38
54036 NANCY CEDEX
14. **DRASS 59, NORD PAS DE CALAIS**
62, bd de Belfort – BP 605
59024 LILLE CEDEX
15. **DRASS 63, AUVERGNE**
60, av. de l'Union Soviétique
63057 CLERMOND FERRAND CEDEX 1
16. **DRASS 67, ALSACE**
Cité adm. 14, rue du Maréchal Juin
67084 STRASBOURG CEDEX
17. **DRASS 69, RHONE ALPES**
107, rue Servient
69418 LYON CEDEX
18. **DRASS 75, ILE DE France**
58/62, rue de Mouzaïa
75935 PARIS CEDEX
19. **DRASS 76, HAUTE NORMANDIE**
Imm ; Le Mail – 31, rue Malouet – BP2061
76040 ROUEN CEDEX
20. **DRASS 80, PICARDIE**
52, rue Daire
80037 AMIENS CEDEX
21. **DRASS 86, POITOU CHARENTES**
28, rue Gay Lussac – BP559
86020 POITIERS CEDEX
22. **DRASS 87, LIMOUSIN**
24, rue Donzelot
87037 LIMOGES CEDEX
23. **DSDS 971, GUADELOUPE**
Bisdary
97113 GOURBEYRE
24. **DSDS 972, MARTINIQUE**
Centre d'Affaires "AGORA"
ZAC de l'Etang Z'abricot
Pointe des Grives - BP 658
37, avenue Pasteur
97263 FORT DE FRANCE CEDEX
25. **DSDS 973, GUYANE**
19, rue Schoëlcher
BP 5001
97305 CAYENNE CEDEX
26. **DRASS 974, REUNION**
B. P. 9
97408 SAINT DENIS CEDEX 9

Les DDASS (98)

- | | | |
|--|--|--|
| 1. DDASS 01, AIN
33, avenue du Mail
01012 BOURG EN
BRESSE CEDEX | 14. DDASS 14, CALVADOS
B.P. 537
14, rue du Clos Herbert
14036 CAEN CEDEX | 27. DDASS 26, DROME
BP 1126
13, avenue Maurice-Faure
26011 VALENCE CEDEX |
| 2. DDASS 02, AISNE
28, rue Fernand Christ
02011 LAON CEDEX | 15. DDASS 15, CANTAL
1, rue du Rieu
15012 AURILLAC CEDEX | 28. DDASS 27, EURE
BP 4214
Annexe de la Préfecture
18, boulevard Georges
Chauvin
27023 EVREUX CEDEX |
| 3. DDASS 03, ALLIER
BP 1667 – 4, rue de
Refembre
03016 MOULINS CEDEX | 16. DDASS 16, CHARENTE
BP 1408
8, rue du Père Joseph
Wresinski
16017 ANGOULEME
CEDEX | 29. DDASS 28, EURE ET
LOIR
15, place de la République
28019 CHARTRES
CEDEX |
| 4. DDASS 04, ALPES DE
HAUTE PROVENCE
B.P. 229 rue des Recollets
04013 Digne les Bains
CEDEX | 17. DDASS 17, CHARENTE
MARITIME
Centre administratif
2, avenue de fétilly
17021 LA ROCHELLE
CEDEX 1 | 30. DDASS 29, FINISTERE
Cité administrative
de Kerfeunten
29324 QUIMPER CEDEX |
| 5. DDASS 05, HAUTES
ALPES
BP 157 – Cité
administrative Desmichels
05004 GAP CEDEX | 18. DDASS 18, CHER
4, boulevard de l'Avenir
18023 BOURGES CEDEX | 31. DDASS 30, GARD
6, rue du Mail
30906 NIMES CEDEX |
| 6. DDASS 06, ALPES
MARITIMES
Centre administratif
départemental
– route de grenoble –
BP 3061
06202 NICE CEDEX 3 | 19. DDASS 19, CORREZE
BP 230
6, avenue Poincaré
19012 TULLE CEDEX | 32. DDASS 31, HAUTE
GARONNE
10, chemin du Raisin
B.P. 42157
31021 TOULOUSE
CEDEX 2 |
| 7. DDASS 07, ARDECHE
BP 715
2 bis, rue de la Recluse
07007 PRIVAS CEDEX | 20. DDASS 2 A, CORSE DU
SUD
1, rue Colomba - BP 413
20305 AJACCIO CEDEX 1 | 33. DDASS 32, GERS
Cité administrative
Place de l'ancien Foirail
32020 AUCH CEDEX 09 |
| 8. DDASS 08, ARDENNES
18, rue François Mitterand
08013 CHARLEVILLE-
MEZIERES CEDEX | 21. DDASS 2 B, HAUTE
CORSE
BP 67
Maison des affaires
sociales – Forum Fango
20289 BASTIA CEDEX | 34. DDASS 33, GIRONDE
Espace Rodesse
103 bis, rue Belleville
BP 922 - 33062
BORDEAUX CEDEX |
| 9. DDASS 09, ARIEGE
BP 76 – 9, rue du
lieutenant Paul Delpech
09008 FOIX CEDEX | 22. DDASS 21, COTE D'OR
16 – 18, rue Nodot
21035 DIJON | 35. DDASS 34, HERAULT
28, Parc-club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel
CS 30001
34067 MONTPELLIER
CEDEX 2 |
| 10. DDASS 10, AUBE
BP 763
Cité administrative
des Vassales
10025 TROYES CEDEX | 23. DDASS 22, COTES
D'ARMOR
BP 2152
1, rue du Parc
22021 SAINT BRIEUC
CEDEX 1 | 36. DDASS 35, ILLE ET
VILAINE
BP 3173
13, avenue de Cucillé
35031 RENNES CEDEX |
| 11. DDASS 11, AUDE
BP 48
14, rue du 4 septembre
11021 CARCASSONNE
CEDEX | 24. DDASS 23, CREUSE
BP 309
rue Alexandre Guillon
23006 GUERET CEDEX | 37. DDASS 36, INDRE
Cité administrative
BP 587
Boulevard George Sand
36019 CHATEAUROUX
CEDEX |
| 12. DDASS 12, AVEYRON
4, rue de Paraire
12031 RODEZ CEDEX 9 | 25. DDASS 24, DORDOGNE
Cité administrative
24016 PERIGUEUX
CEDEX | 38. DDASS 37, INDRE ET
LOIRE
Cité administrative Champ
Girault – BP 4214
38, rue Edouard Vaillant
37042 TOURS CEDEX 1 |
| 13. DDASS 13, BOUCHES
DU RHONE
66 A, rue Saint Sébastien
13281 MARSEILLE
CEDEX 06 | 26. DDASS 25, DOUBS
3, Av. Louise Michel
25044 BESANCON
CEDEX | |

- | | | |
|---|--|--|
| <p>39. DDASS 38, ISERE
17-19, rue du commandant
l'Herminier
38032 GRENOBLE
CEDEX 1</p> <p>40. DDASS 39, JURA
B. P. 60348
355, Bd Jules Ferry
39015 LONS LE SAUNIER
CEDEX</p> <p>41. DDASS 40, LANDES
BP 329 – Cité Galliane
40011 MONT DE
MARSAN CEDEX</p> <p>42. DDASS 41, LOIR ET
CHER
C.S 1820 – 41, rue
d'Auvergne
41018 BLOIS CEDEX</p> <p>43. DDASS 42, LOIRE
4, rue des Trois Meules
42013 SAINT ETIENNE
CEDEX 2</p> <p>44. DDASS 43, HAUTE
LOIRE
BP 315 – 8, rue de Vienne
43011 LE PUY EN VELAY
CEDEX</p> <p>45. DDASS 44, LOIRE
ATLANTIQUE
BP 96219
6, rue René Viviani
44262 NANTES CEDEX 2</p> <p>46. DDASS 45, LOIRET
Cité administrative Coligny
131, Faubourg bannier
45042 ORLEANS CEDEX</p> <p>47. DDASS 46, LOT
Cité sociale des tabacs
304, rue Victor Hugo
46010 CAHORS CEDEX</p> <p>48. DDASS 47, LOT ET
GARONNE
935, avenue du Docteur
Jean Bru
47916 AGEN CEDEX 9</p> <p>49. DDASS 48, LOZERE
Avenue du 11 novembre
BP 136
Immeuble le Saint Clair
48005 MENDE CEDEX</p> <p>50. DDASS 49, MAINE ET
LOIRE
Cité administrative
26 ter, rue de Brissac
49047 ANGERS
CEDEX 01</p> <p>51. DDASS 50, MANCHE
Place de la Préfecture
50009 SAINT-LO CEDEX</p> | <p>52. DDASS 51, MARNE
B. P. 30505
51005 CHALON EN
CHAMPAGNE CEDEX</p> <p>53. DDASS 52, HAUTE
MARNE
Centre administratif
départemental
4, cours Marcel Baron
52012 CHAUMONT
CEDEX</p> <p>54. DDASS 53, MAYENNE
2, bld Murat – BP 3840
53030 LAVAL CEDEX</p> <p>55. DDASS 54, MEURTHE ET
MOSELLE
C.O n°11 – 4, rue Bénit
54035 NANCY CEDEX</p> <p>56. DDASS 55, MEUSE
Cité administrative
rue du 94^{ème} RI - BP 549
55013 BAR LE DUC
CEDEX</p> <p>57. DDASS 56, MORBIHAN
32, boulevard de la
Résistance
56019 VANNES CEDEX</p> <p>58. DDASS 57, MOSELLE
27, place Saint Thiébault
57036 METZ CEDEX</p> <p>59. DDASS 58, NIEVRE
Case 49
11, rue Pierre Emile
Gaspard
58000 NEVERS CEDEX</p> <p>60. DDASS 59, NORD
Cité administrative
175, rue Gustave DeloryB.
P. 2008
59011 LILLE CEDEX</p> <p>61. DDASS 60, OISE
13, rue Biot - BP 10584
60005 BEAUVAIS CEDEX</p> <p>62. DDASS 61, ORNE
BP 539
13, rue Marchand Saillant
61016 ALENCON CEDEX</p> <p>63. DDASS 62, PAS DE
CALAIS
Résidence St Pol
14, voie Bossuet
62016 ARRAS CEDEX</p> <p>64. DDASS 63, PUY DE
DOME
60, avenue de l'Union
Soviétique
63057 CLERMONT
FERRAND CEDEX 1</p> | <p>65. DDASS 64, PYRENEES
ATLANTIQUES
BP 1604
Cité administrative
Boulevard Tourasse
64016 PAU CEDEX</p> <p>66. DDASS 65, HAUTES
PYRENEES
BP 1336
Centre de santé
13, place Ferré
65013 TARBES CEDEX</p> <p>67. DDASS 66, PYRENEES
ORIENTALES
BP 928
12, Bld Mercader
66020 PERPIGNAN
CEDEX</p> <p>68. DDASS 67, BAS RHIN
Cité administrative
14, rue du Maréchal Juin
67084 STRASBOURG
CEDEX</p> <p>69. DDASS 68, HAUT-RHIN
Cité administrative
Bat. C
3, rue Fleischauer
68026 COLMAR CEDEX</p> <p>70. DDASS 69, RHONE
245, rue Garibaldi
69442 LYON CEDEX 03</p> <p>71. DDASS 70, HAUTE
SAONE
3, rue Leblond – BP 412
70014 VESOUL CEDEX</p> <p>72. DDASS 71, SAONE ET
LOIRE
173 boulevard Henri
Dunant
BP 2024
71020 MACON CEDEX 9</p> <p>73. DDASS 72, SARTHE
95-99, avenue Bollée
72070 LE MANS CEDEX</p> <p>74. DDASS 73, SAVOIE
Place F. Mitterrand - Carré
Curial - BP 1803
73018 CHAMBERY
CEDEX</p> <p>75. DDASS 74, HAUTE
SAVOIE
Cité administrative
Rue Dupanloup
74040 ANNECY CEDEX</p> <p>76. DASS 75, PARIS
75, rue de Tocqueville
75850 PARIS CEDEX 17</p> <p>77. DDASS 76, SEINE
MARITIME
Immeuble « le Mail »
31, rue Malouet – BP 2032
X
76040 ROUEN CEDEX</p> |
|---|--|--|

- | | | |
|--|---|--|
| <p>78. DDASS 77, SEINE ET MARNE
Centre Thiers Gallieni
49-51, avenue Thiers
77011 MELUN CEDEX</p> <p>79. DDASS 78, YVELINES
BP 724 – 143, Boulevard
de la Reine
78007 VERSAILLES
CEDEX</p> <p>80. DDASS 79, DEUX SEVRES
BP 9104 - 30, rue Thiers
79061 NIORT CEDEX 9</p> <p>81. DDASS 80, SOMME
3, boulevard Guyancourt
BP 2704
80027 AMIENS CEDEX 1</p> <p>82. DDASS 81, TARN
69, avenue du Maréchal
Foch
81013 ALBI CEDEX 9</p> <p>83. DDASS 82, TARN ET GARONNE
BP 768
7, allée de Mortarieu
82013 MONTAUBAN
CEDEX</p> <p>84. DDASS 83, VAR
Cité sanitaire
avenue Lazare Carnot
BP 1302
83076 TOULON CEDEX</p> | <p>85. DDASS 84, VAUCLUSE
Cité administrative
Cours Jean-Jaurès
Porte A
84044 AVIGNON
CEDEX 9</p> <p>86. DDASS 85, VENDEE
29, rue Delille
85023 LA ROCHE SUR
YON CEDEX</p> <p>87. DDASS 86, VIENNE
BP 562
Avenue de Northampton
86021 POITIERS CEDEX</p> <p>88. DDASS 87, HAUTE VIENNE
24, rue Donzelot
BP 3108
87031 LIMOGES
CEDEX 1</p> <p>89. DDASS 88, VOSGES
Quartier de la Magdeleine
rue du Général Haxo
88026 EPINAL CEDEX</p> <p>90. DDASS 89, YONNE
BP 49
25, avenue Pasteur
89011 AUXERRE CEDEX</p> <p>91. DDASS 90, TERRITOIRE DE BELFORT
BP 207 – 8, rue Heim
90004 BELFORT CEDEX</p> | <p>92. DDASS 91, ESSONNE
Immeuble France-Evry
Tour Malte
boulevard de France
91035 EVRY CEDEX</p> <p>93. DDASS 92, HAUTS DE SEINE
130, rue du 8 mai 1945
92021 NANTERRE
CEDEX</p> <p>94. DDASS 93, SEINE SAINT DENIS
Immeuble l'Européen -
5/7, Promenade Jean
Rostand
93005 BOBIGNY CEDEX</p> <p>95. DDASS 94, VAL DE MARNE
38-40, rue Saint Simon
94010 CRETEIL CEDEX</p> <p>96. DDASS 95, VAL D'OISE
2, avenue de la Palette
95011 CERGY
PONTOISE CEDEX</p> <p>97. DDASS 975, ST-PIERRE-ET-MIQUELON
Rue Abbé-Pierre-Gervain
BP 4333
97500 ST-PIERRE-ET-MIQUELON</p> <p>98. DDASS 976, MAYOTTE
BP 104
97600 MAMOUDZOU</p> |
|--|---|--|

Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville
Ministère de la santé et des sports
Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Lettre aux DRASS-DASS

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

La directrice

Objet : Enquête nationale Handicap-Santé

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Je vous informe que la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (*Drees*) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (*Insee*) réalisent d'octobre à décembre 2009 une enquête nationale auprès des personnes hébergées dans des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales.

Environ dix mille personnes, tirées au sort dans un échantillon de près de mille cinq cents établissements, vont être concernées par cette étude. Elle complète une enquête similaire, menée en 2008 auprès de personnes vivant à leur domicile, de façon à fournir une image complète de l'état de santé de la population sur le territoire français.

Cette enquête a pour objectif de connaître l'état de santé et les caractéristiques des situations de handicap et de dépendance des personnes vivant en institution, les difficultés rencontrées par ces personnes dans leur vie quotidienne, les aides dont elles bénéficient ainsi que les aides dont elles auraient besoin.

La phase de test de l'enquête, qui s'est déroulée dans deux régions, vient de s'achever ; les directions régionales de l'INSEE prendront contact avec les responsables des structures retenues pour l'étude à partir du mois d'avril 2009.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, toutes les informations communiquées dans le cadre de cette enquête resteront confidentielles. Elles seront utilisées de façon strictement anonyme et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Les premiers résultats seront disponibles fin 2010. Vous trouverez également de la documentation relative à cette enquête (questionnaires, instructions aux enquêteurs, calendrier, etc.) sur le site Internet de la DREES à l'adresse suivante :

<http://www.sante.gouv.fr/drees/handicapsante/sommaire.htm>.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**La Directrice de la Recherche, des Études,
de l'Évaluation et des Statistiques**

Anne-Marie BROCAS

Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville
Ministère de la santé et des sports
Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Lettre aux présidents (conférences de présidents de CME)

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

La directrice

Objet : Enquête nationale Handicap-Santé

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Je vous informe que la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (*Drees*) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (*Insee*) réalisent d'octobre à décembre 2009 une enquête nationale auprès des personnes hébergées dans des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales.

Environ dix mille personnes, tirées au sort dans un échantillon de près de mille cinq cents établissements, vont être concernées par cette étude. Elle complète une enquête similaire, menée en 2008 auprès de personnes vivant à leur domicile, de façon à fournir une image complète de l'état de santé de la population sur le territoire français.

Cette enquête a pour objectif de connaître l'état de santé et les caractéristiques des situations de handicap et de dépendance des personnes vivant en institution, les difficultés rencontrées par ces personnes dans leur vie quotidienne, les aides dont elles bénéficient ainsi que les aides dont elles auraient besoin.

La phase de test de l'enquête, qui s'est déroulée dans deux régions, vient de s'achever ; les directions régionales de l'INSEE prendront contact avec les responsables des structures retenues pour l'étude à partir du mois d'avril 2009.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, toutes les informations communiquées dans le cadre de cette enquête resteront confidentielles. Elles seront utilisées de façon strictement anonyme et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Les premiers résultats seront disponibles fin 2010. Vous trouverez également de la documentation relative à cette enquête (questionnaires, instructions aux enquêteurs, calendrier, etc.) sur le site Internet de la DREES à l'adresse suivante :

<http://www.sante.gouv.fr/drees/handicapsante/sommaire.htm>.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**La Directrice de la Recherche, des Études,
de l'Évaluation et des Statistiques**

Anne-Marie BROCAS

Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville
Ministère de la santé et des sports
Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Lettre aux fédérations

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

La directrice

Objet : Enquête nationale Handicap-Santé

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (*Drees*) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (*Insee*) réalisent d'octobre à décembre 2009 une enquête nationale auprès des personnes hébergées dans des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales.

Environ dix mille personnes, tirées au sort dans un échantillon de près de mille cinq cents établissements, vont être concernées par cette étude. Elle complète une enquête similaire, menée en 2008 auprès de personnes vivant à leur domicile, de façon à fournir une image complète de l'état de santé de la population sur le territoire français.

Cette enquête a pour objectif de connaître l'état de santé et les caractéristiques des situations de handicap et de dépendance des personnes vivant en institution, les difficultés rencontrées par ces personnes dans leur vie quotidienne, les aides dont elles bénéficient ainsi que les aides dont elles auraient besoin.

La phase de test de l'enquête, qui s'est déroulée dans deux régions, vient de s'achever ; les directions régionales de l'INSEE prendront contact avec les responsables des structures retenues pour l'étude à partir du mois d'avril 2009.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, toutes les informations communiquées dans le cadre de cette enquête resteront confidentielles. Elles seront utilisées de façon strictement anonyme et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Les premiers résultats seront disponibles fin 2010. Vous trouverez également de la documentation relative à cette enquête (questionnaires, instructions aux enquêteurs, calendrier, etc.) sur le site Internet de la DREES à l'adresse suivante :

<http://www.sante.gouv.fr/drees/handicapsante/sommaire.htm>.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**La Directrice de la Recherche, des Études,
de l'Évaluation et des Statistiques**

Anne-Marie BROCAS

Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville
Ministère de la santé et des sports
Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Lettre à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

Objet : Enquête statistique auprès des personnes hébergées en établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux.

Monsieur le Directeur Général de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris,

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (*Drees*) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (*Insee*) réalisent une importante enquête sur la santé et le handicap pour mieux connaître les difficultés rencontrées par les personnes malades ou en situation de handicap dans leur vie quotidienne. Il s'agit également de mieux connaître les aides dont elles bénéficient, ainsi que les besoins d'aide.

Cette enquête renouvelle les enquêtes handicaps-incapacités-dépendance réalisées en 1998 et 1999, dont les résultats ont permis la réalisation de nombreuses études. Elle a été adaptée pour tenir compte de l'évolution du contexte et des nouveaux besoins de connaissance, notamment pour le suivi de des lois n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Pour bien prendre en compte l'ensemble de la population concernée par les problèmes de santé et de handicap, un dispositif en deux volets a été mis en place, l'un pour couvrir les personnes vivant dans des logements ordinaires, l'autre pour couvrir les personnes vivant dans des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux.

L'enquête auprès des personnes vivant dans des logements ordinaires a été réalisée au printemps 2008 auprès de 40 000 personnes.

L'enquête auprès des « institutions » est réalisée d'octobre à décembre 2009 auprès d'environ 10 000 personnes tirées au sort dans un échantillon de près de mille cinq cents établissements.

Pour cette enquête, des structures sanitaires (services de psychiatrie ou de soins de longue durée), médico-sociales et sociales ont été tirées au hasard.

Certains hôpitaux de l'Assistance Publique en font partie, la liste est jointe en annexe 1.

Le dispositif prévoit, qu'après un premier contact téléphonique avec la direction régionale de l'INSEE avant l'été, **un enquêteur de l'INSEE contacte les directeurs des établissements sélectionnés** pour prendre rendez-vous afin de procéder au **tirage au sort de six ou huit personnes hébergées dans leur établissement** qui feront partie de l'enquête. Il recueillera également auprès des directeurs d'établissement ou des personnes habilitées quelques informations d'ordre administratif les concernant. Les coordonnées de l'enquêteur sont communiquées au préalable au directeur de l'établissement. Vous trouverez en annexe 2 le courrier destiné aux directeurs ainsi que le document d'informations générales qui décrit le déroulement de l'enquête.

La collaboration des établissements à cette enquête est essentielle, afin d'en tirer les enseignements les plus précis et les plus fiables possibles. Aussi, je vous remercie de bien vouloir donner votre accord pour la participation de vos établissements à cette enquête et de bien vouloir les en informer.

Un plan de communication est mis en place, associant les fédérations hospitalières, les présidences de conférence, les syndicats professionnels et les représentants des associations d'usagers.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, toutes les informations communiquées dans le cadre de cette enquête resteront confidentielles et seront rendues anonymes.

En vous remerciant par avance de votre participation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

**La Directrice de la Recherche, des Études,
de l'Évaluation et des Statistiques**

Anne-Marie BROCAS

Copie à :

Madame Sylvie Lachize Cuvillier
Droits du Patient et relations avec le Public
Département des droits du patient et des associations (DDPA)
Direction des Affaires juridiques et des droits du patient (DAJDP)

Annexe 1 : liste des établissements ou services tirés au sort

Annexe 2 : courrier et document d'informations envoyés aux directeurs des établissements tirés au sort

Notice d'informations générales accompagnant les courriers destinés aux :

- o fédérations, (hospitalières et établissements médico-sociaux) et associations de directeurs, associations d'usagers, syndicats de médecins, AP-HP, directeurs des DDASS et des DRASS...,
- o structures tirées dans l'échantillon

Enquête nationale Handicap-Santé 2008-2009
Personnes hébergées dans des établissements sanitaires,
médico-sociaux et sociaux

Informations générales

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (*Drees*) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (*Insee*) réalisent une importante enquête nationale sur la santé et le handicap. Cette enquête permet de mieux appréhender les difficultés rencontrées dans leur vie quotidienne par les personnes malades ou en situation de handicap, de recenser les aides dont elles bénéficient, ainsi que celles dont elles auraient besoin.

Dans le but de mieux identifier et évaluer les difficultés spécifiques aux personnes malades, en situation de handicap ou dépendantes, cette enquête concerne l'ensemble de la population, quel que soit l'état de santé ou de handicap. Les données ainsi collectées et analysées servent à mieux cibler les politiques publiques. Des associations nationales de personnes en situation de handicap et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) soutiennent cette opération de collecte qui renouvelle l'enquête nationale Handicaps-Incapacités-Dépendance (HID) réalisée en 1998-2001.

L'enquête Handicap-Santé 2008-2009 est mise en œuvre en deux temps : un premier recueil de données dans les ménages ordinaires a été réalisé en 2008 auprès de 40 000 personnes ; un deuxième recueil dans les structures sanitaires, médico-sociales et sociales est prévu pour octobre - décembre 2009, auprès d'environ 10 000 personnes tirées au sort dans un échantillon de près de 1 500 structures.

L'échantillon de l'enquête Handicap-Santé volet « institutions »

Pour être représentative de l'ensemble des personnes vivant en institution, l'échantillon est construit en deux temps :

1. **Des structures sont tirées au sort** en tenant compte de leur diversité en matière de prestations et d'accueil des publics (exemples : centres hospitaliers spécialisés, foyers d'hébergement pour adultes en situation de handicap, établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes, centres d'hébergement et de réadaptation sociale, maisons de retraite,...). **Votre structure en fait partie.**
2. Au sein de chaque structure ainsi sélectionnée, **6 ou 8 personnes hébergées (et 9 personnes dans les DOM) sont tirées au sort** pour être enquêtées. L'enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle, recueille, pour chacune de ces personnes, des informations sur la santé, les limitations d'activités, les aides dont elle bénéficie ou dont elle aurait besoin, etc. Chaque entretien est réalisé en face-à-face avec la personne concernée, dans la mesure où son état de santé le permet. Dans le cas contraire, le responsable de la structure peut désigner un membre du personnel connaissant au mieux la personne, ou à défaut, communiquer à l'enquêteur les coordonnées d'un proche pouvant répondre à sa place. Les enquêteurs de l'Insee sont présentés par un membre du personnel de la structure.

Un questionnaire centré sur le handicap et l'état de santé

Le questionnaire a été élaboré par des représentants d'associations, d'administrations et des spécialistes des questions de santé et de handicap. Les thématiques de santé (état de santé général, santé bucco-dentaire, nutrition) et de handicap (déficiences, limitations fonctionnelles, restrictions d'activité, aides techniques) composent la majeure partie du questionnaire. Toutefois, celui-ci aborde également la participation à la vie sociale des individus, les discriminations qu'ils peuvent subir, l'accessibilité de leur logement, leurs revenus et allocations, etc. Les questions sont regroupées par modules thématiques. Vous trouverez également de la documentation relative à cette enquête (questionnaires, instructions aux enquêteurs, etc.) sur le site Internet de la DREES à l'adresse suivante :

<http://www.sante.gouv.fr/drees/handicapsante/sommaire.htm>.

Les informations recueillies resteront anonymes

Dans l'enquête, l'état-civil est collecté pour mener des études sur l'espérance de vie. Il permet également d'alléger le questionnaire en recueillant directement auprès de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, les consommations de soins de chaque personne enquêtée. Si la personne est un ayant droit, l'état civil de l'ouvrant droit est collecté. Les objectifs de ces questions sont rappelés systématiquement par l'enquêteur au cours de l'entretien.

L'ensemble des informations recueillies par l'enquête « Handicap-Santé » est exclusivement destiné à un usage statistique. Ces informations sont rendues anonymes dès la fin de la collecte, conformément à la loi n°78-017 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les données nécessaires au suivi sur l'espérance de vie sont conservées, par l'Insee, dans un fichier distinct des réponses au questionnaire. Les fichiers d'études et de recherche proposés aux chercheurs ne permettent pas d'identifier, de façon directe ou indirecte, les individus. Les enquêteurs de l'Insee sont formellement tenus au secret professionnel.

Description des principales étapes du recueil des données

ÉTAPE 1

Contact des structures sélectionnées par les directions régionales de l'INSEE

Entre avril et juin 2009, un agent de l'INSEE contacte chacune des structures sélectionnées afin de recueillir le nom de la personne désignée comme référente dans la structure pour cette enquête, ainsi que quelques informations d'ordre administratif concernant la structure.

ÉTAPE 2

Prise de contact et préparation de la rencontre avec l'enquêteur

A partir du mois d'octobre 2009, un enquêteur de l'Insee prendra contact avec vous afin de convenir d'un rendez-vous².

Au cours de ce rendez-vous, l'enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle, se déplace le jour convenu au sein de votre structure. Il tire au sort, 6, 8 ou 9 personnes (pour les DOM) hébergées dans votre structure qui seront enquêtées. Pour cela, il convient de préparer une liste de l'ensemble des personnes hébergées actuellement dans votre structure (de préférence numérotée pour faciliter le tirage au sort aléatoire).

La liste constituée par vos soins porte uniquement sur les personnes **hébergées durablement dans votre structure et de façon continue**. En particulier :

- pour les CHRS, sont exclues les personnes bénéficiant seulement de prestations d'accueil de jour, d'orientation ou encore d'adaptation à la vie active, les personnes en hébergement d'urgence, les personnes hébergées dans des logements ou des chambres en ville. En revanche, tous les membres d'une même famille effectivement hébergés sont listés individuellement, chacun d'entre eux pouvant être tiré au sort.

- pour les établissements psychiatriques ou comportant des unités de psychiatrie, la liste est celle de l'ensemble des personnes présentes dans votre établissement ou dans les unités de psychiatrie depuis au moins trois semaines.

N'excluez surtout pas de la liste les personnes qui sont dans l'incapacité de répondre à un entretien³. En effet, l'échantillon doit être représentatif de l'ensemble de la population hébergée dans votre structure y compris la plus fragile et la plus lourdement handicapée. En pratique, bien entendu, seules les personnes aptes à répondre à un questionnaire en face-à-face sont directement enquêtées. Pour les personnes qui ne peuvent répondre directement, les informations sont recueillies auprès d'un membre du personnel⁴ connaissant le mieux la personne ou encore, en dernier recours, auprès d'un proche que vous avez désigné.

ÉTAPE 3

Recueil auprès de la structure des données administratives sur les personnes tirées au sort

A partir de la liste numérotée que vous lui remettez lors du rendez-vous, l'enquêteur procède, selon une méthode statistique précise, au tirage au sort des 6, 8 ou 9 personnes concernées par l'enquête. Il vous communique immédiatement les numéros puis collecte, pour ces personnes, quelques informations nécessaires au respect du protocole d'enquête (prénom, âge, tutelle, etc.).

L'enquêteur se renseigne sur la capacité de la personne à répondre à un questionnaire en face-à-face (c'est-à-dire si elle est psychologiquement et physiquement apte à le faire). Vous serez éventuellement amené à prendre l'avis d'un membre du personnel soignant pour répondre à cette question. Dans les cas où la personne est dans l'incapacité de répondre elle-même, l'enquêteur vous demande de désigner un membre du personnel pouvant répondre à sa place ou, à défaut, un proche de la personne ainsi que les coordonnées de ce dernier. Dans le cas où les personnes sont aptes à répondre, l'enquêteur vous remet un courrier à leur transmettre, leur annonçant qu'elles vont être enquêtées.

Pour chaque personne sélectionnée, l'enquêteur dépose auprès de vous (ou de la personne désignée comme l'interlocuteur) un questionnaire à renseigner, destiné à recueillir quelques données administratives.

² Pour le temps de rencontre à prévoir, merci de vous reporter à l'étape 3.

³ De même, les mineurs ne doivent pas être exclus (merci de vous reporter aux étapes 4 et 5).

⁴ Pour plus de précisions, merci de vous reporter à l'étape 5.

ÉTAPE 4

Premier contact avec les personnes sélectionnées et prise de rendez-vous pour l'entretien

L'enquêteur, accompagné d'un membre du personnel, rencontre, pour un premier contact, les personnes tirées au sort et aptes à répondre au questionnaire de l'enquête. Selon les cas, l'enquêteur est amené à prendre contact avec un nombre de personnes hébergées (de zéro à six, huit ou neuf au maximum).

À l'occasion de cette première prise de contact auprès de chaque personne sélectionnée, l'enquêteur lui présente l'opération. Après avoir recueilli l'accord des personnes pour participer à l'enquête, il prend rendez-vous avec elles pour réaliser l'entretien.

Pour les personnes tirées au sort et sous tutelle, l'accord préalable du tuteur est nécessaire. De même, l'accord des parents est recueilli au préalable pour les mineurs⁵. Pour cela, l'enquêteur de l'Insee leur adresse un courrier afin qu'ils puissent informer la direction régionale de l'Insee de leur éventuel refus.

Les dates et horaires des rendez-vous avec les personnes à enquêter vous seront communiqués afin que vous puissiez vous assurer qu'ils sont compatibles avec les rythmes et les contraintes de la structure. Selon les cas, ces entretiens seront réalisés en une ou plusieurs visites de l'enquêteur.

Lors des entretiens, la personne interrogée doit pouvoir répondre en toute confidentialité, soit dans un espace non collectif mis à disposition, soit dans sa propre chambre, en veillant à éloigner momentanément ses éventuels voisins.

ÉTAPE 5

Recours à un membre du personnel pour toute personne dans l'incapacité de répondre

Dans tous les cas où la personne est inapte psychiquement ou physiquement à répondre, ou pour toute autre raison (comme une contrainte de langue ou dans le cas des mineurs de moins de 16 ans), le protocole de collecte prévoit d'interroger un membre du personnel connaissant bien la personne (un soignant, un éducateur, ...).

L'enquêteur prend en compte les contraintes de la structure et organise au cas par cas, avec la personne référente, les rencontres avec le membre ou les membres du personnel désignés.

Dans le cas où la personne sélectionnée ne peut répondre au questionnaire et en cas d'impossibilité majeure qu'un membre du personnel réponde à sa place, une personne proche de l'enquêté peut être contactée par l'enquêteur. Un courrier d'information lui est adressé, et ensuite, l'enquêteur fixe avec elle un rendez-vous.

Une dernière situation peut se présenter : la personne peut répondre mais avec l'aide d'un tiers facilitateur. Là encore, il convient de privilégier le recours à un membre du personnel. Les rendez-vous avec ces résidents sont organisés en conséquence.

⁵ En outre, seuls les mineurs de 16 ans et plus peuvent être enquêtés en face à face. Pour les autres, merci de vous reporter à l'étape 5.

SERVICE STATISTIQUE

Division "Enquêtes auprès des ménages"

Lettre envoyée par les Directions régionales de l'INSEE aux entités juridiques

LPREEJ
FINESSEJ : «FINESSEJ»
Dossier suivi par :
Tél. :
Fax :
Messagerie :

Mme La Directrice ou M. Le Directeur
«RSEJ» «CPT_RSEJ»
«NUM_VOIEEJ» «TYPE_VOIEEJ» «VOIEEJ»
«CPT_DISTIEJ»
«CPEJ» «COMMUNEEJ»

XXXXXX, le
N°/SES

Objet : Enquête statistique sur les personnes hébergées en établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (*Drees*) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (*Insee*) réalisent une importante enquête nationale sur la santé et le handicap. L'objectif principal de cette enquête est de mieux connaître les difficultés rencontrées par les personnes malades ou en situation de handicap dans leur vie quotidienne. Il s'agit également de recenser les aides dont elles bénéficient, ainsi que celles dont elles auraient besoin.

Afin de prendre en compte l'ensemble de la population, cette enquête est réalisée en deux volets : l'un concerne les personnes vivant à leur domicile, l'autre concerne les personnes hébergées dans un établissement sanitaire, médico-social ou social.

L'enquête dans les établissements est réalisée **d'octobre à décembre 2009** auprès d'environ 10 000 personnes, tirées au sort dans mille cinq cents établissements.

Ces structures sanitaires, médico-sociales et sociales ont été tirées au hasard. **Un ou plusieurs de vos établissements ou services en font partie. Un agent de l'INSEE contactera chacun des établissements ou services concernés à partir du mois d'avril 2009 afin de recueillir le nom de la personne qui sera la référente pour cette enquête** (plusieurs personnes peuvent être désignées si plusieurs établissements ou services sont concernés). Il recueillera également quelques informations d'ordre administratif. Si certains de ces services ou établissements sont situés sur plusieurs régions, je vous informe que vous recevrez autant de lettres que de régions concernées et vous prie de nous en excuser.

Sont joints à ce courrier un document d'informations générales décrivant le déroulement de l'enquête et la liste de vos établissements ou services concernés par l'enquête.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, toutes les informations communiquées dans le cadre de cette enquête resteront confidentielles et seront rendues anonymes. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

En vous remerciant par avance de votre participation, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur régional

Xxxxxx

PJ : document d'informations générales sur l'enquête ; liste des établissements et services concernés

Liste des établissements et services concernés

Identifiant	Nom de l'établissement ou du service concerné	Commune
«idet1»	«nomet1»	«commune1»
«idet2»	«nomet2»	«commune2»
«idet3»	«nomet3»	«commune3»
«idet4»	«nomet4»	«commune4»
«idet5»	«nomet5»	«commune5»
«idet6»	«nomet6»	«commune6»
«idet7»	«nomet7»	«commune7»
«idet8»	«nomet8»	«commune8»
«idet9»	«nomet9»	«commune9»
«idet10»	«nomet10»	«commune10»
«idet11»	«nomet11»	«commune11»
«idet12»	«nomet12»	«commune12»
«idet13»	«nomet13»	«commune13»
«idet14»	«nomet14»	«commune14»
«idet15»	«nomet15»	«commune15»
«idet16»	«nomet16»	«commune16»
«idet17»	«nomet17»	«commune17»
«idet18»	«nomet18»	«commune18»
«idet19»	«nomet19»	«commune19»
«idet20»	«nomet20»	«commune20»
«idet21»	«nomet21»	«commune21»
«idet22»	«nomet22»	«commune22»

ENQUÊTE NATIONALE HANDICAP-SANTÉ 2008-2009

Note d'information synthétique

Présentation, objectifs

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (*Drees*) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (*Insee*) réalisent une importante enquête nationale sur la santé et le handicap. Cette enquête permet de mieux appréhender les difficultés rencontrées dans leur vie quotidienne par les personnes malades ou en situation de handicap, de recenser les aides dont elles bénéficient, ainsi que celles dont elles auraient besoin.

Afin de mieux identifier et évaluer les difficultés spécifiques aux personnes malades, en situation de handicap ou dépendantes, cette enquête concerne l'ensemble de la population, quel que soit l'état de santé ou de handicap. Les données ainsi collectées et analysées servent à mieux cibler les politiques publiques. Des associations nationales de personnes en situation de handicap et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) soutiennent cette opération de collecte. Elle renouvelle l'enquête nationale Handicaps-Incapacités-Dépendance (HID) réalisée en 1998-2001.

L'enquête Handicap-Santé 2008-2009 est mise en œuvre en deux temps : un premier recueil de données dans les ménages ordinaires a été réalisé en 2008 auprès de 40 000 personnes ; un deuxième recueil dans les structures sanitaires, médico-sociales et sociales est prévu pour octobre - décembre 2009, auprès d'environ 10 000 personnes tirées au sort dans un échantillon de près de 1 500 structures.

L'échantillon de l'enquête Handicap-Santé en « institutions » élaboré en deux étapes

L'échantillon est construit en deux temps :

3. des structures tirées au sort en tenant compte de leur diversité, en matière de prestations et d'accueil des publics.
4. au sein de chaque structure ainsi sélectionnée, 6 ou 8 personnes hébergées (et 9 personnes dans les DOM) ensuite tirées au sort afin d'être enquêtées.

Les informations recueillies sont anonymes

L'ensemble des informations recueillies par l'enquête « Handicap-Santé » est exclusivement destiné à un usage statistique. Ces informations sont rendues anonymes dès la fin de la collecte, conformément à la loi.

Il est impossible d'identifier, de façon directe ou indirecte, les individus, avec les fichiers d'études et de recherche proposés aux chercheurs.

Les enquêteurs de l'Insee sont formellement tenus au secret professionnel.

Un questionnaire centré sur le handicap et l'état de santé

Le questionnaire a été élaboré par des représentants d'associations, d'administrations et des spécialistes, des questions de santé et de handicap. Les thématiques de santé (état de santé général, santé bucco-dentaire, nutrition) et de handicap (déficiences, limitations fonctionnelles, restrictions d'activité, aides techniques) composent la majeure partie du questionnaire. Celui-ci aborde également la participation à la vie sociale des individus, les discriminations, l'accessibilité de leur logement, leurs revenus et allocations, etc. Les questions sont regroupées par modules thématiques. Vous trouverez également de la documentation relative à cette enquête (questionnaires, instructions aux enquêteurs, calendrier) sur le site Internet de la DREES à l'adresse suivante :

<http://www.sante.gouv.fr/drees/handicapsante/sommaire.htm>.

Les principales étapes du déroulement de la collecte des données et calendrier

ÉTAPE 1. Contact des structures sélectionnées par les directions régionales de l'INSEE, avril – juin 2009. Un agent de l'INSEE contacte chacune des structures sélectionnées afin de recueillir le nom de la personne désignée comme référente pour cette enquête, ainsi que quelques informations administratives sur la structure.

ÉTAPE 2. Prise de contact et préparation de la rencontre avec l'enquêteur. A partir d'octobre 2009, un enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle, se déplace le jour convenu au sein de votre structure. Il tire au sort, soit 6, 8 ou 9 personnes (pour les DOM) hébergées dans votre structure qui seront enquêtées. Une liste des personnes hébergées durablement et de façon continue dans votre structure, préparée avant la visite par vos soins, permet de garantir un tirage au sort totalement aléatoire des enquêtés. Toutes les personnes doivent figurer sur la liste, même celles incapables de répondre à un entretien. En effet, l'échantillon doit être représentatif de l'ensemble de la population hébergée dans votre structure, y compris la plus fragile et la plus lourdement handicapée. Pour les personnes dans l'impossibilité d'être interviewées directement, les informations sont recueillies auprès d'un membre du personnel connaissant le mieux la personne ou, en dernier recours, auprès d'un proche, désigné par vos soins.

ÉTAPE 3. Recueil auprès de la structure des données administratives sur les personnes tirées au sort, octobre 2009. Pour les personnes sélectionnées, l'enquêteur collecte quelques informations nécessaires au respect du protocole d'enquête (prénom, âge, tutelle, etc.). Il se renseigne également sur la capacité de la personne à répondre à un questionnaire en face-à-face, et dans la négative, il vous demande de désigner un membre du personnel pouvant répondre à sa place ou, à défaut, un proche. Dans le cas où les personnes sont aptes à répondre, l'enquêteur vous remet un courrier à leur transmettre, leur annonçant qu'elles vont être enquêtées. Pour chaque personne sélectionnée, l'enquêteur dépose auprès de vous (ou de la personne désignée comme l'interlocuteur) un questionnaire destiné à recueillir quelques données administratives concernant les enquêtés.

ÉTAPE 4. Premier contact avec les personnes sélectionnées et prise de rendez-vous pour l'entretien. L'enquêteur, accompagné d'un membre du personnel, rencontre, pour un premier contact, les personnes tirées au sort et aptes à répondre au questionnaire de l'enquête. Il leur présente l'opération, recueille leur accord pour participer à l'enquête et prend rendez-vous pour l'entretien. Pour les personnes tirées au sort et sous tutelle, l'accord préalable du tuteur est nécessaire. De même, l'accord des parents est recueilli au préalable pour les mineurs. Pour cela, l'enquêteur de l'Insee leur adresse un courrier afin qu'ils puissent informer la direction régionale de l'Insee de leur éventuel refus. Lors des entretiens, la personne interviewée doit pouvoir répondre en toute confidentialité, en veillant à éloigner momentanément ses éventuels voisins.

ÉTAPE 5. Recours à un membre du personnel pour toute personne dans l'incapacité de répondre. Dans tous les cas où la personne est inapte psychiquement ou physiquement à répondre, ou pour toute autre raison (comme une contrainte de langue, ou dans le cas des mineurs de moins de 16 ans), le protocole de collecte prévoit d'interroger un membre du personnel connaissant bien la personne (un soignant, un éducateur, ...). L'enquêteur prend en compte les contraintes de la structure et organise, au cas par cas, les rencontres avec le membre ou les membres du personnel, désignés. Si la personne sélectionnée ne peut répondre au questionnaire, et en cas d'impossibilité majeure qu'un membre du personnel réponde à sa place, une personne proche est contactée par l'enquêteur ; un courrier d'information lui est adressé, et ensuite, l'enquêteur fixe avec elle un rendez-vous. Une dernière situation peut se présenter : si la personne peut répondre mais avec l'aide d'un tiers facilitateur, il convient de privilégier le recours à un membre du personnel. Les rendez-vous sont également organisés en conséquence.

SERVICE STATISTIQUE
Division "Enquêtes auprès des ménages"

Lettre envoyée par les DR de l'INSEE aux structures échantillonnées

LPREETAB
NUMFA : «numfa»
Dossier suivi par :
Tél. :
Fax :
Messagerie :

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur
«RS» «CPT_RS»
«NUM_VOIE» «TYPE_VOIE»«VOIE»
«CPT_DIST» «ID_BP»
«codepostal» «COMMUNE»

XXXXXX, le
N°/SES

Objet : Enquête statistique sur les personnes hébergées en établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (*Drees*) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (*Insee*) réalisent une importante enquête sur la santé et le handicap afin de mieux connaître les difficultés rencontrées par les personnes malades ou en situation de handicap dans leur vie quotidienne. Il s'agit également de recenser les aides dont elles bénéficient, ainsi que celles dont elles auraient besoin.

Afin de prendre en compte l'ensemble de la population, cette enquête est réalisée en deux volets : l'un concerne les personnes vivant à leur domicile, l'autre concerne les personnes hébergées dans un établissement sanitaire, médico-social ou social.

L'enquête dans les établissements est réalisée **d'octobre à décembre 2009** auprès d'environ 10 000 personnes tirées au sort dans mille cinq cents établissements.

Ces structures sanitaires, médico-sociales et sociales ont été tirées au hasard. **Votre établissement en fait partie. Un de mes collaborateurs vous contactera à partir du mois d'avril** afin de **recueillir le nom de la personne qui sera la référente dans votre établissement pour cette enquête** et quelques informations d'ordre administratif, concernant votre structure.

Est annexé à ce courrier un document d'informations générales décrivant le déroulement de l'enquête.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, toutes les informations communiquées dans le cadre de cette enquête resteront confidentielles et seront rendues anonymes. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

En vous remerciant par avance de votre participation, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur régional

Xxxxxx

PJ : document d'informations générales sur l'enquête